



“Nous souhaitons que l’HEAD permette à ses étudiants d’être opérationnels lorsqu’ils arrivent sur le marché du travail”

Jean-Philippe Lambert, Managing Partner de Mayer Brown et co-fondateur de HEAD

56

Ni universités, ni école de commerce, la nouvelle Ecole de Hautes Etudes Appliquées de Droit (HEAD) vient de faire son apparition au sein du paysage français de la formation juridique. Son co-fondateur Jean-Philippe Lambert, Associé gérant de Mayer Brown, nous livre les clefs de ce nouveau pôle d’excellence en droit des affaires.

**MDA : Pourquoi vouloir créer une nouvelle école de droit lorsqu’on dirige déjà un cabinet d’avocats d’affaires de premier plan comme Mayer Brown ?**

**Jean-Philippe Lambert :** L’idée de créer une nouvelle école de droit nous vient initialement de nos collaborateurs et de nos nouvelles recrues qui partagent avec nous leur parcours éducatif menant au barreau. Nous avons alimenté notre réflexion par des échanges avec des professeurs d’université. Nous avons prêté attention et parfois participé aux débats appelant à la création en France d’un pôle d’excellence en droit, reconnu à l’international.

C’est pourquoi, avec mes confrères et amis de divers cabinets d’avocats de renom, nous avons décidé de créer l’école des Hautes Etudes Appliquées du Droit. Nous souhaitons que

cette école française de droit soit reconnue à l’échelle internationale, valorise l’enseignement de qualité de l’université française et permette à ses étudiants d’être particulièrement opérationnels lorsqu’ils arrivent sur le marché du travail.

Cette école est destinée à transmettre le savoir et l’expérience. Elle est pleinement ouverte à l’international et au monde des affaires, sans oublier le secteur associatif, dont nous pensons qu’il est indispensable au développement de nos étudiants et, plus généralement, de notre société.

**MDA : Concrètement, à quel stade d’avancement en est le projet ?**

**Jean-Philippe Lambert :** Nous avons accueilli le 25 septembre dernier nos premiers étudiants en seconde année de parcours. Leur programme est très lourd mais ils sont tous très volontaires et désireux d’apprendre et

de participer pleinement au partage d’expérience et de savoir-faire animé par nos enseignants et partenaires.

Nous recevrons ultérieurement les étudiants en première année. Ces étudiants doivent obligatoirement être inscrits en M1 et nous continuons de travailler sur l’optimisation de cette année essentielle.

**MDA : Finalement, qu’apporte l’HEAD par rapport à l’offre de formation juridique existante ?**

**Jean-Philippe Lambert :** L’offre de l’HEAD repose sur trois axes distincts, tous fondamentaux:

**1.** L’Ecole assure un enseignement d’excellence du droit privé et public des affaires, destiné à transmettre le savoir et le savoir-faire. A cette fin, l’Ecole s’appuie à la fois sur

l'enseignement de professeurs d'universités et les connaissances pratiques de professionnels. Nous travaillons avec plus d'une vingtaine de professeurs agrégés en droit et autant de praticiens de renom. Elle met en œuvre des méthodes de travail et d'apprentissage permettant d'appréhender avec pragmatisme la pratique du droit. Chaque cours est établi sous la responsabilité d'un professeur de droit et d'un praticien. Mais ce n'est pas tout, l'École permet aux étudiants de maîtriser l'environnement des affaires en étendant leurs connaissances à des matières telles que l'économie, la finance, la comptabilité et la sociologie. Elle favorise aussi l'épanouissement et l'ouverture des étudiants aux « humanités » afin de leur offrir une meilleure connaissance d'eux-mêmes et de leur permettre d'aborder leur future profession avec sérénité. Elle transmet enfin aux étudiants des valeurs d'engagement dans la société au travers des projets sociaux. Nous souhaitons établir une véritable culture d'école où les étudiants pourront bénéficier d'un réseau d'anciens élèves, de professeurs et de professionnels partenaires.

**2.** L'École repose sur des partenariats : avec un corps professoral de qualité composé de professeurs agrégés de droit de renom et de praticiens reconnus.

➤ avec des universités étrangères prestigieuses afin qu'ils accueillent nos étudiants dans le cadre d'un programme de LL.M. ou de MBA.

➤ avec des organisations caritatives afin que chacun des nos étudiants apporte son soutien à un projet social déterminé.

➤ avec des entreprises, études et cabinets d'avocats pour qu'ils accueillent en stage nos étudiants.

**3.** L'École accompagne les étudiants afin qu'ils s'orientent dans leurs choix professionnels, notamment par la mise en place du tutorat.

Elle s'assurera que les filières choisies et les programmes de troisième année répondent parfaitement à l'attente des étudiants et débouchent sur un emploi bien rémunéré.



**Les nouveaux locaux de HEAD situés au 120, rue Lafayette**

**MDA : L'HEAD ne risque-t-elle de rallonger une formation juridique déjà constituée de différents cursus (universités, EFB, LL.M., Ecoles de commerce, etc...) ?**

**Jean-Philippe Lambert :** Nous souhaitons le contraire. Chacun sait que certains étudiants suivent aujourd'hui un processus très long reposant sur une triple formation

(Droit, école de commerce et LL.M.) Nous proposons un parcours au sein d'une seule et même école, laquelle organisera des échanges et partenariats internationaux sécurisés. Si le parcours reste long, nous cherchons par tous les moyens à le densifier et l'enrichir. Comme le rappelaient certains professeurs de droit le jour de la rentrée de la seconde année du parcours, nos étudiants, qui ont fait l'objet d'une forte sélection, sont déterminés à réussir leur parcours d'étudiant. Ils ont fait preuve d'audace en rejoignant notre école, mais ils ont aussi démontré qu'ils étaient très malins, notamment en raison du réseau que nous mettons à leur disposition.

**MDA : L'HEAD a-t-elle uniquement pour objectif la formation des étudiants ?**

**Jean-Philippe Lambert :** L'HEAD organise des séminaires de formation continue. Nous avons eu de nombreuses réunions avec nos partenaires et finalisons des programmes adaptés.

L'HEAD organise également un pôle de recherche ainsi que des séminaires et des groupes de réflexion sur des sujets d'actualité dans des domaines très divers. Nous débuterons nos premiers axes de réflexions sur le private equity, les restructurations ainsi que le nouveau paysage fiscal.

Et puis, l'HEAD continue de soutenir ses « Cafés du droit », qui enchantent les étudiants sur des thèmes concernant les professions juridiques, et qui alimentent l'apport de la communauté juridique aux débats de société et à la réalisation de projets éthiques. ■